

## **Oui !**

•aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et de l'homme ( Pompes à Chaleur, Géothermie, Energie Solaire, Bois...)

## **Non !**

- Aux éoliennes géantes près de nos maisons
- A l'impact sur la santé (cf. rapport de l'académie de Médecine)
- Aux nuits sans sommeil
- A la chute des valeurs immobilières (- 40 % cf. Notaire de France )
- A l'impact sonore
- A la fuite de l'avifaune et de la faune

**Respecter la Planète  
C'est aussi respecter  
L'Homme !**

**6 éoliennes géantes (130m), visibles de partout, plus grandes que celles de Sortosville (100m), au cœur de la colline de  
La Haye d'Ectot**

**Pour 30 ans minimum!!**

**Quel beau cadeau pour nos enfants !**

**À qui profite les éoliennes???**

**À des industriels privés d'Epinal? Oui**

**À des propriétaires terriens ? Oui**

**Aux habitants? Non, cela nuit à leur santé.**

**À la Communauté de Communes? Peut être**

**À La Haye d'Ectot, via la Taxe professionnelle?**

**Probablement pas !**

**À notre littoral , à notre bocage? Sûrement pas**

**A l'emploi local? Zéro création d'emploi**

**ARRETONS LE MASSACRE**

**AVANT QU'IL NE SOIT**

**TROD TARD !**

**REJOIGNEZ NOUS !**

Association « La Haye d'Ectot sans éoliennes »

Le Haut des Landes

50270 La Haye d'Ectot

Tél : 02 33 52 33 48

**Non  
au  
Tsunami Eolien**



**Nous dénonçons :**

- l'impact sur la santé humaine et l'impact sonore,
- le bien fondé de ce projet (les gains sont hypothétiques pour la commune),
- Les cachoteries du Maire,
- les méthodes utilisées par le promoteur.

Les impacts des éoliennes sur la santé « Extraits »  
Claude-Henri CHOUARD «Professeur à l'Académie nationale de médecine»

Les troubles fonctionnels d'ordre subjectif tels que les maux de tête sont effectivement improuvables mais il en va autrement pour les cas d'insomnie, de vomissement et de palpitation présents dans toutes les descriptions évoquées. Ces manifestations ressemblent fort aux éléments d'un traumatisme sonore chronique. Le traumatisme sonore aigu entraîne une atteinte de l'oreille interne alors que le traumatisme sonore chronique agit par une stimulation permanente des centres végétatifs du cerveau entraînant des réactions que l'on

peut étudier auprès des populations qui vivent à proximité d'aérodromes ou d'autoroutes comme l'hypertension, l'augmentation du risque cardio-vasculaire d'infarctus et les troubles du sommeil. Le bruit chronique n'est donc pas sans conséquences il est apparu indispensable à l'Académie nationale de médecine de proposer, à titre conservatoire et en vertu du principe de précaution, une distance limite de 1500 m (Principe confirmé par le Sénat) en deçà de laquelle il ne fallait pas implanter d'éoliennes. **Ce qui n'est pas le cas à la Haye d'Ectot, Sortosville en Beaumont et surement Besneville.**

### Les raisons d'une opposition !

Face à la lourde menace de la création de ZDE (Zone de développement Eolien) qui nous sera imposée sans concertation, d'ici Juillet 2007, créant ainsi un TSUNAMI EOLIEN par l'implantation de « Parc » regroupant plusieurs éoliennes, proche de notre littoral créant :

Une Pollution visuelle,  
une Pollution sonore,  
une Détérioration irréversible des terres agricoles,  
une Dépréciation de la valeur immobilière,  
un Impact sur la Faune,  
et le tout dans un manque de sécurité totale.  
**POUR SI PEU D'EFFICACITE...**

Obligation de garder les centrales actuelles le reste du temps,  
le KWh éolien coûte 3 fois plus cher que le KWh classique,  
Taxe professionnelle aléatoire....

**ET EN PRIME ....**

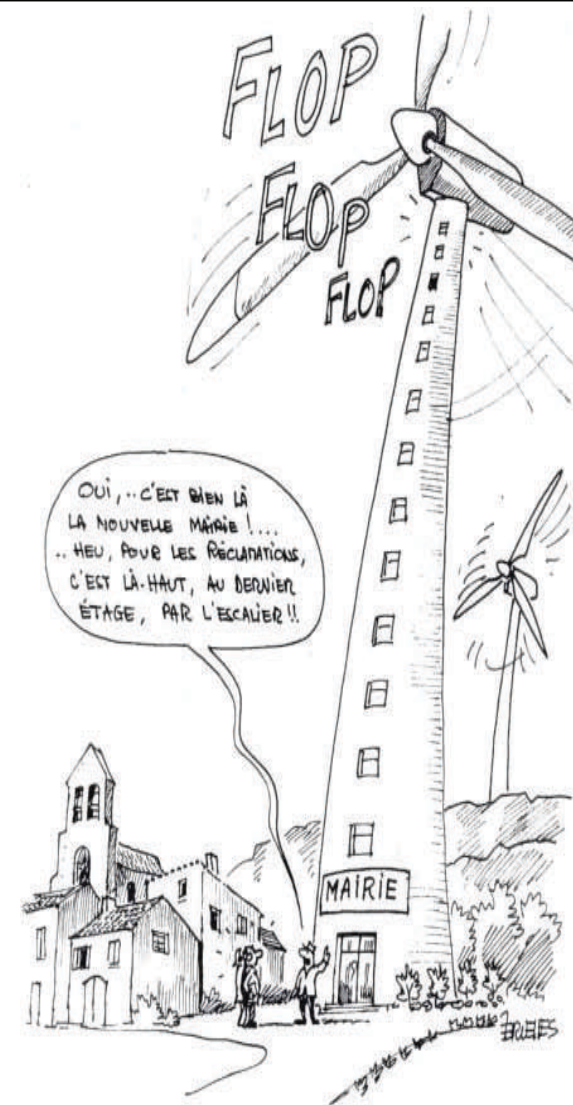
Pas d'emploi local créé,

Les risques financiers sont important pour la communauté de communes et notre commune lors du démantèlement **CAR rien nous prouve que le promoteur sera toujours présent dans 20 ans, et que les promesses seront respectées. QUE DEVIENDRA NOTRE REGION.**

Revenons sur la taxe professionnelle, Mr le Maire de la commune » reconnaît ne pas connaître le montant que touchera la commune, il dit ne pas avoir connaissance de la CIRCULAIRE N° NOR MCT B 016 00018 C de 02/2006 modifiant les règles d'attribution de la TP. Comment peut on engager la commune sans avoir ces informations ? D'autant plus que l'engagement communal sera juridiquement impliqué en matière de démantèlement, en cas de retrait du promoteur, si celui-ci désire vendre sa concession d'exploitation, après amortissement.

L'éolien absorbe la majorité des investissements au détriment des autres formes d'énergies renouvelables. Ils sont payés par les consommateurs, dont fait partie la taxe « contribution au service public d'électricité » de notre facture. Avec le parc des 6 éoliennes de la Haye d'Ectot (environ 15 millions d'euros d'investissements), il serait possible d'installer 4000 panneaux solaires ou 1000 installations géothermiques, économie directe pour chaque foyer. Les crédits d'impôts sont limités et ne permettent en aucun cas d'investir pour des petits budgets. Nous nous opposons à la création de « Fermes Eoliennes » car elles ne font aucun cas des habitants qui devraient être les premiers protégés des nuisances quant à leur qualité de vie, leur santé, leurs outils de travail pour certains (marins-pêcheurs, tourisme). Par contre l'enrichissement « indécent » du promoteur, est certain.

« La Haye D'Ectot sans Eoliennes »



Dessin J.P. Deruelles – tous droits réservés

Association « La Haye d'Ectot sans éoliennes »

Le Haut des Landes  
50270 La Haye d'Ectot

Tél : 02 33 52 33 48